



Penser globalement, agir localement : l'importance du rôle des municipalités dans la mise en œuvre du développement durable

Avis soumis à la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec
dans le cadre des consultations pour une politique de développement durable des municipalités

Présenté conjointement par le

Centre québécois de développement durable
et le
Réseau québécois de Villes et Villages en santé

Québec, le 13 juin 2007

Introduction

Nous saluons l'initiative de la Fédération Québécoise de Municipalités de mettre en place un processus de réflexion et d'échange visant à préciser le rôle que doivent jouer les municipalités québécoises en matière du développement durable dans leurs communautés. Nous sommes heureux de pouvoir apporter notre point de vue sur cette question importante.

L'urgence d'agir

Nos organismes constatent avec beaucoup d'espoir le gain en popularité que connaît le concept de développement durable depuis quelques années. De sommets mondiaux en chroniques spécialisées, et de projets pilotes en actions citoyennes, nous sentons la prise de conscience des Québécois et des Québécoises face à la nécessité écologique et sociale d'agir.

Néanmoins, force est d'admettre que les efforts actuels sont encore insuffisants pour atteindre les objectifs du développement durable. D'une part, la mise à jour du rapport sur l'empreinte écologique planétaire du World Wildlife Found (WWF, 2006) expose objectivement une situation catastrophique : notre dette écologique s'accroît. Notre consommation de ressources dépasse de 25% les capacités de la planète à se régénérer. Particulièrement ici, au Québec, nous dépassons de 300% cette capacité. La conséquence en est que nous laissons à nos enfants une terre de plus en plus appauvrie en ressources agricoles, énergétiques, métallurgiques, fauniques et floristiques.

Le bilan social n'est guère plus reluisant. Dans un pays riche comme le nôtre, bien des familles vivent avec un revenu qui ne leur permet pas de satisfaire leurs besoins de base. Les communautés autochtones, en particulier, sont en quête de leur identité et vivent des situations sociales criantes. Et dans certains pays, l'accès à l'eau potable et à l'école primaire est le fait d'une minorité seulement.

Combien de temps pouvons-nous poursuivre à ce rythme ? Serons-nous la première génération à léguer une moins bonne qualité de vie à nos enfants ?

L'affaire de tous

Dès le Sommet de Rio en 1992, un large consensus s'est rapidement construit autour de l'idée que chacun fasse sa part dans l'atteinte des objectifs du développement durable. Les changements ne viendront pas uniquement des gouvernements, des entreprises, des ONG et des individus, mais bien de l'ensemble des acteurs et organisations. Suite à ce constat, chacun doit alors se poser la question suivante: quelle contribution puis-je apporter pour relever les défis du développement durable?

Le Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS) qui regroupe plus de 165 municipalités du Québec a pour mission de promouvoir et de soutenir, à travers tout le Québec, le développement durable de milieux de vie sains. Dans l'esprit Villes et Villages en santé, les collectivités doivent se développer en influant de manière positive sur les déterminants de la santé laquelle est définie comme « un complet état de bien-être physique, mental et social » (OMS, 1946). Pour ce faire, le Réseau mise sur les échanges et le partage entre les municipalités, sur l'engagement des décideurs municipaux en faveur de la qualité de vie et sur leur capacité à mobiliser leurs partenaires et les citoyennes et citoyens dans l'action concrète.

Le Centre québécois de développement durable (CQDD), un organisme indépendant à but non lucratif, a choisi comme mission de développer et d'expérimenter des outils d'application du développement durable afin de les rendre disponibles aux entreprises, aux collectivités, aux institutions et aux organismes. L'essentiel de l'énergie que déploie le CQDD vise à expérimenter de nouveaux projets et de nouvelles façons de faciliter les actions de développement durable. Le CQDD intervient dans les procédés de production, dans la mise en marché, en formation des intervenants et dans la gestion du développement durable, et auprès de centaines d'organisations jusqu'ici.

Nos deux organismes interviennent déjà auprès des collectivités parce que nous savons le rôle incontournable de celles-ci au cours des prochaines années. Le palier local est un lieu important de décision sur les plans de la gestion de l'eau, des transports, des usages du territoire et des ressources, de la vie culturelle et du développement social et communautaire, de la promotion du

développement économique, et plus encore. Il s'agit également du palier de prise de décision qui se trouve le plus près du citoyen. L'implication bénévole y est prépondérante, ce qui est la double occasion de mobiliser les citoyens envers des projets et des actions responsables mais aussi pour eux d'exprimer leurs priorités d'action en matière de développement durable.

Nous croyons que certaines initiatives ne peuvent prendre forme que localement, car qui connaît mieux la réalité d'une municipalité mieux que ses habitants ? Aussi l'action locale permet, à partir d'objectifs qui peuvent être communs, de mieux choisir les moyens d'intervention adaptés à leur contexte.

Projets, gestion municipale, Agenda 21 local

Un des premiers messages que nous tentons de transmettre dans le cadre de nos échanges avec des élus ou de groupes de citoyens, c'est que chaque personne a la capacité de poser quelques gestes positifs en faveur du développement durable dans la vie de tous les jours. Ce peut être une implication bénévole auprès des enfants, l'utilisation de sacs réutilisables, la préférence à certains produits locaux, ou la gestion responsable d'une entreprise.

Plusieurs collectivités participent déjà à la réalisation d'initiatives qui contribuent au développement durable. Quand on pense à certaines démarches de revitalisation de quartiers, à certaines campagnes pour l'achat local, à certaines activités visant la lutte contre la pauvreté. Bien sûr, la liste des exemples est beaucoup trop longue pour les énumérer tous.

Au cours des dernières années, nous avons aussi remarqué que certaines collectivités prennent de plus en plus conscience que le développement durable demande un ensemble d'actions cohérentes entre elles de sorte que certains conseils municipaux s'orientent vers une gestion municipale conséquente. Dans le cadre de cette prise de conscience, plusieurs questions deviennent alors incontournables. Peut-on par exemple promouvoir l'achat local lorsqu'on applique la politique du plus bas prix dans ses approvisionnements? Peut-on adhérer philosophiquement au protocole de Kyoto lorsque l'on ouvre toujours plus de routes, toujours davantage de nouveaux quartiers résidentiels éloignés du centre-ville? Pense-t-on aux conséquences de la privatisation presque totale des berges d'un plan d'eau? Aux impacts de ne

rien faire pour rapprocher les communautés francophones, allophone et autochtone d'un territoire?

Après quelques projets réussis et la prise de conscience des pas à accomplir pour devenir une collectivité durable, tôt ou tard se fait sentir la nécessité d'une pensée globale. Certaines municipalités choisiront alors de se doter d'une politique environnementale, de concert avec une politique familiale, sociale et culturelle. Nous avons également eu connaissance de l'existence de politiques de développement durable.

Et enfin, au Québec quelques collectivités ont mis en œuvre un Agenda 21 local, c'est-à-dire qu'elles ont élaboré, de manière participative, un plan d'action qui vise à atteindre les objectifs du développement durable. En respectant les principes et les caractéristiques de l'agenda 21 local, les collectivités deviennent des agents importants de changement. Elles entrent dans une démarche d'amélioration continue qui leur demande des efforts mais qui leur rapporte aussi bien des retombées en retour, que ce soit :

- un rapprochement des citoyens du conseil de ville et une plus grande satisfaction face aux services municipaux;
- l'implication des citoyens et des associations dans le respect des règlementations, dans des projets collectifs et, à terme, dans la qualité de leur milieu de vie;
- un meilleur tissu social et la naissance de projets qui peuvent devenir des entreprises sur le territoire;
- une meilleure attractivité à l'attention d'entreprises soucieuses de s'implanter dans un milieu de vie intéressant; et
- de réels gains sociaux, économiques et écologiques sur le territoire local.

Mais bien entendu, les gains reliés au développement durable ne sont pas que locaux et ils ne sont pas tous immédiats, ce qui est difficile à concilier avec nos pratiques de planification à court terme. Il faut y croire, et s'investir pour la cause. Nous lançons un appel aux collectivités afin qu'elles se mobilisent et s'y investissent.

Et chose certaine, quelle que soit la forme que prend l'engagement des collectivités envers le développement durable, cet engagement mérite d'être souligné et d'être soutenu.

Bref, le modèle de l'Agenda 21 local et toute autre démarche de même nature pourrait apporter une contribution significative au développement global des communautés locales québécoises. Deux défis demeurent cependant à relever : convaincre les municipalités de s'engager dans le processus de planification prévu pour l'Agenda 21 local et maintenir jusque dans l'action concrète une définition du développement durable qui englobe réellement toutes les dimensions d'un tel développement.

Si on veut parler de développement durable, il faut aller au-delà des seules questions environnementales. Il faut rappeler les enjeux de la dévitalisation de certains villages, parler de lutte à la pauvreté, d'inclusion sociale, de sécurité dans les milieux de vie, d'accès aux loisirs, de lutte à l'obésité, de réussite scolaire, de politiques familiales et bien d'autres choses encore. Cela questionne également les nouveaux rôles que sont appelés à jouer les élus locaux, les préfets et les fonctionnaires municipaux comme agents de développement de leurs communautés.

Quel soutien pour les municipalités ?

Les municipalités jouent un rôle majeur dans des secteurs de plus en plus nombreux, et sont capables de belles initiatives. Or ces municipalités, les petites plus particulièrement, disposent de peu de ressources pour les mettre en œuvre.

Qui plus est, l'adoption de la Loi sur le développement durable n'a pas de conséquences immédiates en ce moment sur les municipalités, mais elle demandera dans un avenir rapproché à ce que chacune d'entre elles dépose un plan de développement durable qui concourra à l'atteinte des objectifs de la stratégie québécoise à adopter l'automne prochain.

Nos deux organismes ont signé en 2006 un protocole d'entente afin de soutenir la mise en œuvre du développement durable, et particulièrement des agendas 21 locaux au sein des collectivités québécoises. Dans ce cadre, nous nous sommes engagés à travailler de concert à faciliter l'acquisition de connaissances, le partage d'expériences, la promotion et la recherche de financement en faveur du développement durable et des Agenda 21 locaux.

Nous savons que ce ne sera pas suffisant, compte tenu de l'urgence d'agir rapidement. Nous espérons que d'autres joindront leurs efforts aux nôtres. Notamment, à la FQM, nous demandons :

- de prendre position en faveur du développement durable sur la scène publique;
- d'encourager les collectivités à faire preuve d'initiatives;
- de lancer elle-même des initiatives; et si possible
- de faire des démarches visant à fournir plus de ressources financières et techniques aux municipalités afin qu'elles puissent s'investir dans des démarches de développement durable.

Enfin, avec l'adoption de la Loi sur le développement durable, le ministère des Affaires Municipales et des Régions sera directement touché l'an prochain et devra déposer son plan d'action. Nous espérons que ce plan :

- favorisera une approche décentralisée de la mise en œuvre du développement durable;
- apportera un soutien aux initiatives locales;
- favorisera une approche de la planification locale qui ira dans le même sens que l'Agenda 21 local, ce qui préparera les collectivités dans la conception de leur propre plan de développement durable; et
- reconnaîtra et soutiendra les organismes qui, depuis plusieurs années, travaillent avec les collectivités.

Conclusion

Les initiatives locales qui vont dans le sens du développement durable se multiplient mais il reste encore beaucoup à faire. Au cours des dernières années, nous avons eu l'occasion d'organiser des activités de sensibilisation et de réflexion à l'échelle nationale, régionale ou locale sur le thème du développement durable. Nous avons aussi apporté du soutien à plusieurs municipalités intéressées à agir dans le sens du développement durable que ce soit dans le cadre d'Agenda 21 locaux ou d'autres initiatives de type Villes et Villages en santé. Notre contribution demeure modeste compte tenu de ce qu'il reste à faire dans ce domaine. Nous souhaitons poursuivre nos efforts dans ce sens et joindre nos énergies à celles des autres acteurs québécois, dont la FQM et ceux présents ici aujourd'hui, intéressés à promouvoir un modèle de développement local porteur d'un bel avenir pour les générations futures.

Pour terminer, nous souhaitons réitérer tout notre soutien et toute notre collaboration à la FQM dans les actions à venir dans ce domaine.